

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 MARS 2018**Objet : CONGRES ECONOMIQUE DE LA PLASTICS VALLEE DE L'AIN ET SALON SPIDO:
PROPOSITION DE PARTENARIAT**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTHOLON - BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - JOSEPH - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VILLARD

Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire

Haut-Bugey Agglomération nous a informés qu'après le succès du premier congrès économique de la Plastics Vallée pour lequel nous étions partenaire, ils souhaitent rééditer l'opération le 13 juin 2018.

En effet, Haut-Bugey Agglomération, partenaire de l'AEPV pour l'organisation du salon SPIDO à Oyonnax du 13 au 15 juin, a proposé que le CEPV lui soit associé afin de créer le premier temps fort de ce salon.

Haut-Bugey Agglomération nous sollicite à nouveau pour associer la CCI.

Pour rappel, pour la première édition du Congrès, la CCI avait octroyé une subvention de 7 500 € en complément de prestations en nature effectuées (fichier 1 000 €). Jean-Pierre Marmillon était intervenu lors du congrès.

Par ailleurs, en 2013, la Chambre avait participé à la 1ère édition du salon SPIDO (salon des Produits Innovants et du Design d'Oyonnax), piloté par l'AEPV à travers :

- un stand commun avec la CCI 39 pour un coût de 750 €
- Une contribution à hauteur de 1 000 €
- une mise à disposition des moyens techniques (données, cartographies, listings, etc.).

En 2015, la CCI avait participé sous la bannière Enterprise Europe Network, avec la location d'un stand de 1 500 € plus un publipostage de 1 000 invitations pour un coût évalué à 850 €.

Cette année, le Congrès Economique de la Plastics Vallée se tiendra à l'occasion du SPIDO, à Oyonnax, du 13 au 15 juin. Le Bureau propose de reconduire sa participation au salon, ainsi que son partenariat pour le congrès, par une contribution financière maximum de 6 500 €, en complément d'éventuelles prestations en nature telles que la fourniture d'un fichier d'entreprises.

En contrepartie de cette contribution financière et afin de donner une image lisible et cohérente de ce partenariat institutionnel, nous demandons à Haut Bugey Agglomération les éléments suivants :

- Une présence et une visibilité de la CCI, au travers notamment du Programme Enterprise Europe network, sur le stand commun "partenaires" et d'un accès permanent au SPIDO.
- L'apposition du logo de la CCI comme partenaire de l'événement sur les affiches et les invitations.
- La diffusion du partenariat via les réseaux sociaux et les supports de communication - ce que nous nous engageons à faire également de notre côté.

Par ailleurs, le Président Fontenat participera à la délégation officielle qui inaugurera le salon et, selon les modalités d'organisation, interviendra ou proposera un intervenant pour l'animation de la table ronde dédiée à l'innovation collaborative.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider notre participation à ce congrès et au SPIDO selon les éléments qui vous ont été présentés ci-dessus.

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 MARS 2018

**Objet : CONGRES ECONOMIQUE DE LA PLASTICS VALLEE DE L'AIN ET SALON SPIDO:
PROPOSITION DE PARTENARIAT**

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, valide la participation de la Chambre au salon SPIDO du 13 au 15 juin 2018, ainsi que sa participation financière maximum de 6 500 €, en complément d'éventuelles prestations en nature telles que la fourniture d'un fichier d'entreprises.

En contrepartie, la Chambre demande à Haut Bugey Agglomération les éléments suivants :

- Une présence et une visibilité de la CCI au travers notamment du Programme Enterprise Europe Network, sur le stand commun "partenaires" d'un accès permanent au SPIDO**
- L'apposition du logo de la CCI comme partenaire de l'évènement sur les affiches et les invitations**
- La diffusion du partenariat via les réseaux sociaux et les supports de communication.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	21
- Nombre de voix pour	21
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Patrice FONTENAT
Président